



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX

**DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **Vendredi 04 septembre 2020**

OBJET: Désignation des élus au CT

N°20-36

Président.....Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance.....Monsieur Raphaël MARTINE

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 04 septembre, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation, à 14 H 30 - salle Emile MAURICE de la Collectivité Territoriale de la Martinique, sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Délégations du Comité Syndical au Président.**
- 2. Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical.**
- 3. Mise en place des commissions.**
- 4. Désignation des représentants du PNRM auprès des différentes instances.**
- 5. Questions diverses.**

Etaient présents :

CTM :

MM. L. ADENET, B. BIROTA, L. BOUTRIN, F. CATHERINE, F. LORDINOT, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, – MMES C. BAURAS, K. BERNABE, J. DULYS-PETIT, M-L. LESDEMA, M. PLANTIN, M-F. TOUL,

Communes : -Membres titulaires :

M. C. LARCHER (Anses-d'Arlet), M. A. ALAMELU (Basse-Pointe), M. C. AMABLE (Bellefontaine), M. G. MONSTIN (Carbet), M. A. BIRON (Case-Pilote), M. J. MONFORT (Diamant), M. D. de LEPINE (Ducos), M. E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis), M. J. DOMERGUE (François), M. J-L. GUIZONNE (Grand-Rivière), M. D. DOULIN (Lamentin), M. J-C. VARACAVOUDIN (Macouba), M. E. GABRIEL (Marin), M. R. BRITHMER (Morne-Rouge), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), M. G. GLONDU (Rivière-Pilote), M. A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée), M. R. DULYMOIS (Robert), Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. SAINT-CYR (Sainte-Anne), Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie), M. E. JULTAT (Schœlcher), M. C. PALIN (La Trinité), Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets), M. L. OCCOLIER (Vauclin).

Communautés d'agglomération :

M. N. MONSTIN (CAP NORD)

Etaient absents :

CTM :

M.G COUTURIER - M. C-A. MENCE – M. D. ZOBDA.

Communes :

M. L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort de France) – Mme L.BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – M. J.TABAR (Gros-Morne) – M. S.THALMENSY (Lorrain) – M. M.MICHALON (Marigot) – M. C.CYRILLE (Prêcheur) - M. A.SAINTE-ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) – Représentant (Saint-Joseph) – M. J.ELISABETH (Sainte-Luce) -

Communautés d'Agglomération:

Représentant.e (CACEM) – M. JF. BEAUNOL (CAESM)

Assistaient à la réunion : M. J. VILLERONCE, DGS et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu** le code général des collectivités territoriales en ses articles 21.22 – 22, 2311-1 et suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM, notamment, en son article 11,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la loi n°2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,
- Vu** le décret n° 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la FPT,
- Vu** la délibération n°18-18 en date du 04 juin 2018 portant sur l'organisation des élections professionnelles 2018,
- Vu** le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu** la délibération n° 20-24 en date du 26 août 2020 portant élection du Président du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 20-25 en date du 26 août 2020 portant élection des Membres du Bureau du Comité Syndical sous la Présidence du Président élu,

Considérant que le renouvellement du Comité Syndical implique qu'il y ait de nouvelles nominations des représentants du Parc dans les instances internes,

Considérant qu'il est demandé au Comité Syndical de procéder à ces nouvelles nominations.

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré
A la majorité des membres présents et représentés, moins 1 abstention

le Comité Syndical

Article 1

Désigne les représentants du collège des élus et leur composition au Comité Technique du Syndicat Mixte du Parc, ainsi qu'il suit :

Membres Titulaires : 3	Membres Suppléants : 3
Madame Marie-France TOUL – Déléguée CTM	Monsieur Ronald BRITHMER – Délégué du Morne-Rouge
Monsieur Félix CATHERINE – Délégué CTM	Monsieur Jean MONFORT – Délégué du Diamant
Monsieur Georges GLONDU – Délégué de Schoelcher	Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN – Délégué du Macouba

Article 2

Désigne Madame Marie-France TOUL – Déléguée CTM, comme Présidente du Comité Technique (CT)

Article 3

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au Représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 04 septembre 2020

Le Président,
Denis LOUIS-REGIS

